

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Atelier poules pondeuses plein air sur la commune principale de l'AIOT 50 La Guillauminerie 44850 Ligné.

La référence de votre dossier est A-4-HD5QZWT2X et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 26/04/2024 à 17h47 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

## Personne morale

N° SIRET **42158236200016**

Raison sociale **GAEC LE BOIS GUILLAUME**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**50 LA GUILLAUMINERIE**

**44850 LIGNE**

## Signataire

Qualité : **Co-gérante**

## Référent

Fonction : **Responsable Environnement**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Atelier poules pondeuses plein air**

Description des activités :

**Actuellement le GAEC LE BOIS GUILLAUME exploite un atelier de vaches allaitantes et met en valeur 260 ha orientés en cultures fourragères. En prévision de l'arrivée d'un nouvel associé le GAEC souhaite diversifier ses activités et créer un atelier de 30 000 poules pondeuses plein air. A cette occasion un parcours de 12 ha herbeux et ombragé sera créé et aménagé. Une fumière couverte de 450 m<sup>2</sup> stockera les fientes produites par l'atelier en attendant d'être épandues sur les terres de l'exploitation.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse **50 La Guillauminerie 44850 Ligné**

X : 366596

Y : 6711644

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa | Libellé des rubriques | Quantité totale                           | Régime | Précisions          |
|----------|--------|-----------------------|---|--------|---------------------|
| 2111     | 2111-2 | Elevage de volailles  | Nombre d'emplacements<br>30000 Animaux-Eq | D      | Poules<br>Pondeuses |

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

**Le GAEC épandra les fientes produites par les poules pondeuses ainsi que le fumier des vaches allaitantes sur ses terres exploitées en propre**

| <b>Pacage</b>  | <b>Nom exploitant</b>  | <b>Numéro îlot</b> |
|--|------------------------|--------------------|
| 044159340  | GAEC LE BOIS GUILLAUME | 1 a 301            |
| Surface totale du plan d'épandage (en ha) <b>261</b> |                        |                    |

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **31924**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **31924**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **31924**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **12**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les cadavres d'animaux : Ils sont soigneusement ramassés et entreposés dans un bac à équarrissage qui est étanche et inaccessible pour les nuisibles. L'entreprise de collecte interviendra sur appel de l'éleveur. o La Prophylaxie : L'élevage est suivi par un cabinet vétérinaire Les déchets vétérinaires sont stockés dans une boîte hermétique qui collectée par le cabinet vétérinaire puis reprise et traitée par une société agréée. o Lutte contre les rongeurs et les insectes : le traitement contre les rongeurs et les insectes est permanent. Il est réalisé par l'exploitant avec des produits agréés. Les bidons plastiques sont repris par le fournisseur**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Une borne à incendie se trouve à proximité du site d'exploitation.**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)